



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE
LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 21 AVRIL 2021 À 10 H, PAR
VISIOCONFÉRENCE**

SONT PRÉSENTS :

LE PRÉFET :

M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic

LES CONSEILLERS DE COMTÉ :

M. Carol Nolet, maire de la Municipalité de Belcourt

Mme Catherine Larivière, conseillère déléguée de la Ville de Malartic

M. Réjean Guay, préfet suppléant et maire de la Municipalité de Rivière-Héva

Mme Jaeline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse

M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre

M. Pierre Corbeil, maire de la Ville de Val-d'Or

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, préfet et maire de la Ville de Malartic.

Sont également présents :

Me Marie-Hélène Bastien, greffière

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du Service du développement local et entrepreneurial

Mme Mélissa Allard, directrice du Service administratif et des projets spéciaux

Mme Valérie Nolet, directrice du Service des ressources humaines et des communications

Mme Sophie Richard-Ferderber, coordonnatrice des communications

M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement

M. Christian Riopel, directeur général et secrétaire-trésorier

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée présente ses mots de bienvenue, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 10 h.

Il rappelle que, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, les élus participent à cette séance par visioconférence. De plus, par souci de transparence, celle-ci est webdiffusée en direct à partir de la page Facebook de la MRC.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Correspondance

Le directeur général dépose la correspondance reçue ces dernières semaines dans les archives de la MRC.

Le conseil prend acte de la correspondance déposée.

2.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 avril 2021

Résolution # 101-04-2021

Il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil des maires du 21 avril 2021, tel que déposé.



1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.01 Correspondance
- 2.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 avril 2021
- 2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2021

3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

- 3.01 Contribution financière pour le Gala de l'entreprise de Val-d'Or – Modification
- 3.02 FRR-volet 2 - Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or - Approbation
- 3.03 FRR-volet 2 - 15^e saison Marché public de la Vallée-de-l'Or - Approbation
- 3.04 Nomination au Comité exécutif de l'Association des directeurs du développement économique du Québec (ADDELQ)
- 3.05 Renouvellement de l'entente de coordination de la mesure Soutien au travail autonome (STA) - Approbation
- 3.06 4^e appel de projets : FQIS – février 2021

4.0 SERVICE ADMINISTRATIF ET PROJETS SPÉCIAUX

- 4.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en mars 2021 (MRC & TNO-Autres)
- 4.02 RF – Fermeture – Comptes à recevoir 2019 et les années suivantes
- 4.03 ADM – Modification des tarifs de la téléphonie IP
- 4.04 RM – Appel d'offres ENV-2021-011 concernant le dragage des lagunes au site des dispositions des BFS - Octroi
- 4.05 RM – Contrat ENV-2021-013 concernant l'acquisition d'une pompe en inox - Octroi
- 4.06 RM – Contrat ENV-2021-015 concernant la restauration de 2 conteneurs transroulier - Octroi
- 4.07 RM – Contrat ENV-2021-016 concernant l'acquisition de 8 conteneurs à chargement frontal - Octroi
- 4.08 RM – Contrat ENV-2021-017 concernant l'acquisition de 8 conteneurs à chargement frontal - Octroi
- 4.09 RM – Contrat ENV-2021-018 concernant la location chargeur télescopique – Octroi
- 4.10 ADM – Procuration auprès du MELCC pour la signature de la convention financière du PTMOBC

5.0 SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS

- 5.01 RH – Mouvements de main-d'œuvre
- 5.02 RH – Demande de dispense – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle



6.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

- 6.01 Adoption - Règlement 346-01-21
- 6.02 Délégation de la gestion foncière et des gravières-sablières – Autorisations
- 6.03 TNO – Mise à jour du plan de sécurité civile modifié
- 6.04 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2021-689 de la ville de Senneterre
- 6.05 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2021-690 de la ville de Senneterre

7.0 SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

8.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

- 8.01 CPAT en Bref du mois de mars 2021 – Dépôt
- 8.02 Procès-verbal de la rencontre du comité de sécurité incendie et de sauvetage en milieu isolé tenue le 3 mars 2021 à 18 h sur la plate-forme Zoom – Dépôt
- 8.03 Procès-verbal de la rencontre du comité de santé et sécurité tenue le 7 avril 2021, à 14h par conférence Teams - Dépôt

9.0 AFFAIRES DIVERSES

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

11.0 QUESTIONS DU PUBLIC

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2021

Résolution # 102-04-2021

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2021.

Adoptée

3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

3.01 Contribution financière pour le Gala de l'entreprise de Val-d'Or – Modification

Résolution # 103-04-2021

CONSIDÉRANT QUE le 17 mars dernier, la MRCVO autorisait par résolution # 070-03-2021 une contribution de 2 500 \$ pour le 41^e Gala des entreprises de Val-d'Or en contribuant au rayonnement des entrepreneurs de Val-d'Or en tant que partenaire dans la catégorie *Investissement de moins de 500 000 \$*;



CONSIDÉRANT QUE la somme demandée en 2020 par la Chambre de commerce de Val-d'Or était de 3 000 \$ et qu'il y a eu confusion des montants accordés antérieurement dans l'analyse du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement :

- D'autoriser le versement d'une contribution d'un montant de 3 000 \$ et demander à la Chambre de commerce de maintenir la catégorie Investissement de moins de 500 000 \$ au 41^e Gala *des entreprises de la Chambre de commerce de Val-d'Or qui se tiendra le 5 juin 2021, auprès de la MRCVO*;
- De maintenir l'alternance du prix ICI-Environnement aux 2 ans au Gala des entreprises de Val-d'Or pour 2022 et d'appliquer ce volet aux Milléniums de Senneterre en 2021;
- D'appliquer la conformité des politiques de la MRCVO à l'égard de l'attribution d'aide financière par le dépôt des états financiers du dernier exercice de l'organisme demandeur, accompagné du coût d'investissement de l'événement et la contribution des collaborateurs financiers;
- D'abroger la résolution # 070-03-2021.

Adoptée

3.02 FRR-volet 2 - Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or - Approbation

Résolution # 104-04-2021

CONSIDÉRANT QUE depuis 1996, le Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or œuvre comme organisme communautaire à but non lucratif qui œuvre dans les secteurs de l'économie sociale et agit à titre de Banque alimentaire auprès de 19 organismes accrédités sur le territoire de l'Est de l'Abitibi couvrant ainsi Val-d'Or, Malartic, Senneterre, Amos, Lac Simon et Kitcisakik;

CONSIDÉRANT QUE l'espace actuel de stockage ne permet pas d'accueillir de plus grands volumes de denrées et que les aires de travail sont inadéquates pour le fonctionnement et la sécurité des employés et bénévoles y travaillant;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit relocaliser ses installations dans une nouvelle construction et doit solliciter des aides financières pour la mise en œuvre de son projet;

CONSIDÉRANT QUE le FRR-volet 1 a reporté l'analyse de ce projet en raison du manque de levier financier provenant du milieu pour se conformer aux exigences du programme;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO a déjà contribué pour une somme de 25 000 \$ via le programme de soutien aux projets structurants (PSPS) visant l'aide à la préparation de plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'approuver :

- une aide financière de 175 000 \$ via le FRR-volet 2, et ce, conditionnel à l'obtention de l'ensemble du financement du projet, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds régions et ruralité, soutien à la compétence de développement local et



régional et de la politique d'octroi des dons, commandites et aides financières de la MRCVO;

- d'inviter les autres municipalités de la Vallée-de-l'Or ainsi que la MRC d'Abitibi à contribuer financièrement au développement du projet, permettant de démontrer une implication du milieu dans la représentation de l'organisme auprès des ministères et autres bailleurs de fonds.

Adoptée

3.03 FRR-volet 2 - 15e saison Marché public de la Vallée-de-l'Or - Approbation

Résolution # 105-04-2021

CONSIDÉRANT QUE le Marché public de la Vallée-de-l'Or est un lien privilégié entre les producteurs locaux et les consommateurs de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite encourager le développement de productions agricoles visant le développement d'opportunités alimentaires sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Marché public de la Vallée-de-l'Or est une plate-forme commerciale pertinente pour l'expérimentation de productions artisanales pouvant développer des projets à caractère économique;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO n'a pas encore renouvelé son Fonds de soutien aux événements et festivals pour 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 1 500 \$ à titre de partenaire Or au Marché public de la Vallée-de-l'Or pour sa programmation estivale qui se déroulera de juin à septembre 2021, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds régions et ruralité, soutien à la compétence de développement local et régional et de la politique d'octroi des dons, commandites et aides financières de la MRCVO.

Adoptée

3.04 Nomination au Comité exécutif de l'Association des directeurs du développement économique du Québec (ADDELQ)

Résolution # 106-04-2021

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs du développement économique du Québec (ADDELQ) est reconnue par la Fédération québécoise des municipalités ainsi que par l'Association des Directeurs généraux des MRC du Québec par le biais d'une entente de partenariat, intervenue entre les parties et qui reconnaissent que le développement local et régional est au centre des préoccupations des organisations;

CONSIDÉRANT QUE l'ADDELQ a pour mission de représenter et d'accompagner les membres de toutes les régions du Québec dans la réalisation de leur mandat de développement et d'agir à titre d'organisme-conseil auprès des partenaires gouvernementaux dans les matières se rapportant au développement économique;



CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du Service de développement local et entrepreneurial est membre de l'ADDELQ, à titre de représentante de l'Abitibi-Témiscamingue et a été invitée à mettre son expertise au service du Comité exécutif de cette association à titre de trésorière. Son rôle bénéficiera à cette nouvelle structure dans sa mise en œuvre, tout en contribuant à la croissance et au dynamisme de notre territoire et de notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'appuyer la nomination de Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du Service du développement local et entrepreneurial, pour sa nomination au sein du Comité exécutif de l'ADDELQ et que celle-ci puisse être libérée afin de remplir ces fonctions lorsque nécessaire.

Adoptée

3.05 Renouvellement de l'entente de coordination de la mesure Soutien au travail (STA) - Approbation

Résolution # 107-04-2021

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO coordonne la mesure Soutien au travail autonome (STA) en partenariat avec la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue de Services Québec depuis 2015 et que cette entente était également assurée par le CLD dans les années antérieures;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure contribue au démarrage de nouvelles entreprises par le biais d'un soutien financier auprès du promoteur potentiel pour une durée pouvant atteindre 52 semaines maximales;

CONSIDÉRANT QUE la coordination de cette mesure requiert l'accompagnement des promoteurs admissibles et que la MRCVO reçoit une contribution financière équivalente à environ 2 331.60 \$ pour 8 projets pour une somme annuelle de 18 652.80 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement, d'approuver

- le dépôt de l'offre de service de la mesure Soutien au travail autonome (STA) à intervenir avec la Direction régionale de Services Québec pour l'année financière 2021-2022;
- d'autoriser la directrice du Service du développement local et entrepreneurial à signer le protocole d'entente à venir et d'en assurer le suivi.

Adoptée

3.06 4^e appel de projet : FQIS – Février 2021

Résolution # 108-04-2021

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'accepter les recommandations de la priorisation des dossiers du 4^e appel de projets, formulées par le Comité local du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) de la MRC de La Vallée-de-l'Or, tenu le 15 avril 2021, à l'égard des projets suivants pour la somme totale de 148 632.50 \$, le tout en conformité avec l'Alliance pour la solidarité issue du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale.



ORGANISME	PROJET	MUNICIPALITÉ	MONTANT ACCORDÉ	ÉCHÉANCIER
Le Manoir Universeau	Proximité rurale	Senneterre	35 802 \$	2023
Regroupement des partenaires (RLP)	Coordination de la mobilisation	Val-d'Or	112 830,50 \$	2023 (2 ^e année conditionnelle)
Solde :			148 632,50 \$	

Adoptée

4.0 SERVICE ADMINISTRATIF ET PROJETS SPÉCIAUX

4.01 RF- Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en mars 2021 (MRC & TNO-Autres)

Le directeur général dépose la liste des chèques émis à l'égard de la MRC et des TNO-Autres pour le mois de mars 2021.

Le conseil prend acte de la liste déposée.

- MRC de La Vallée-de-l'Or : 3 161 997,15 \$
- Salaires : 215 713,80\$
- TNO – Autres : 10 025,38 \$

4.02 RF – Fermeture – Comptes à recevoir 2019 et les années suivantes

Résolution # 109-04-2021

Il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement de procéder à la radiation des comptes à recevoir suivants, ayant déjà des frais engendrés pour le recouvrement :

- Cuisine Soleil : 528,74 \$
- 9102-9355 Québec inc. (Béton et Concassage D.M.) : 653,93 \$
- Sablières Maudrey : 333,91 \$

Adoptée

4.03 ADM – Modification des tarifs de la téléphonie IP

Résolution # 110-04-2021

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet de téléphonie IP ont été optimisés et que la MRC de La Vallée-de-l'Or souhaite en faire profiter les organisations qui y participent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement de réduire la tarification mensuelle de 16,50 \$ / appareil à 13 \$ / appareil à compter du 1^{er} mai 2021 :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.04 RM – Appel d'offres ENV-2021-011 concernant le dragage des lagunes au site des dispositions des BFS - Octroi



Résolution # 111-04-2021

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres ENV-2021-011, nous avons reçu 1 soumission conforme :

Entreprise	Montant de la soumission (avant taxes)
Revolution environmental Solutions LP (Terrapure)	125 905 \$

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2021-011 concernant le dragage des lagunes au site des dispositions des BFS à Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) au coût de 125 905 \$ (avant taxes) :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.05 RM – Contrat ENV-2021-013 concernant l'acquisition d'une pompe en inox - Octroi

Résolution # 112-04-2021

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2021-013 concernant l'acquisition d'une pompe en inox pour l'usine de traitement du lixiviat à Xylem au coût de 19 372,05 \$ (avant taxes) :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.06 RM – Contrat ENV-2021-015 concernant la restauration de 2 conteneurs transroulier - Octroi

Résolution # 113-04-2021

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2021-015 concernant la restauration de 2 conteneurs transroulier à ASDR Fabrication au coût de 14 306,61 \$ (avant taxes) :



- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.07 RM – Contrat ENV-2021-016 concernant l'acquisition de 8 conteneurs à chargement frontal - Octroi

Résolution # 114-04-2021

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2021-016 concernant l'acquisition de 8 conteneurs à chargement frontal de 6 vg³ à Durabac Inc. au coût de 9160 \$ (avant taxes et transport en sus) :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.08 RM – Contrat ENV-2021-017 concernant l'acquisition de 8 conteneurs à chargement frontal - Octroi

Résolution # 115-04-2021

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2021-017 concernant l'acquisition de 8 conteneurs à chargement frontal de 8 vg³ à Soudure J.M. Chantal Inc. au coût de 19 000 \$ (avant taxes et transport en sus) :

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.09 RM – Contrat ENV-2021-018 concernant la location chargeur télescopique - Octroi

Résolution # 116-04-2021

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2021-018 concernant la location d'un chargeur télescopique pour un minimum de 4 mois à Location d'équipement Battlefield, Division Val-d'Or au coût de 3 379 \$ / mois (avant taxes) :



- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.10 ADM – Procuration auprès du MELCC pour la signature de la convention financière du PTMOBC

Résolution # 117-04-2021

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'autoriser M. Martin Ferron, préfet, et M. Christian Riopel, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la convention financière avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en lien avec la demande de la MRCVO au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC).

Adoptée

5.0 SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS

5.01 RH – Mouvements de main-d'œuvre

Résolution # 118-04-2021

CONSIDÉRANT QUE différents mouvements de main-d'œuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement (# 333-01-09) décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre déposée séance tenante et d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

5.02 RH – Demande de dispense – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

Résolution # 119-04-2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a à son service exclusif une avocate, Mme Marie-Hélène Bastien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement de déclarer, aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle* du Barreau du Québec :



- **QUE** la MRC de La Vallée-de-l'Or se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cette avocate dans l'exercice de ses fonctions.

Adoptée

6.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

6.01 Adoption - Règlement 346-01-21

Résolution # 120-04-2021

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement modifie le règlement de zonage # 229-06-07 afin d'apporter des précisions aux dispositions portant sur la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire en raison de son usage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement :

- d'abroger la résolution # 089-03-21;
- d'adopter le règlement # 346-01-21 visant la modification du règlement de zonage # 229-06-07.

Adoptée

6.02 Délégation de la gestion foncière et des gravières-sablières – Autorisations

Résolution # 121-04-2021

Il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or autorise M. Steven Mignault à :

- signer tous les documents nécessaires à l'application des lois et règlements provinciaux encadrant les responsabilités inhérentes à la délégation de la gestion foncière et des gravières et sablières sur les terres publiques;
- effectuer les inspections nécessaires au respect de la *Loi sur les terres du domaine de l'État*, la *Loi sur les mines*, la *Loi sur la qualité de l'environnement* et des règlements édictés en vertu de ces lois dès lors que les responsabilités de la MRC en matière de délégation de la gestion foncière et des gravières et sablières sur les terres publiques sont concernées;
- réaliser et accomplir les tâches de cette délégation selon les normes et les pratiques éthiques établies.

Adoptée

6.03 TNO – Mise à jour du plan de sécurité civile

Résolution # 122-04-2021

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a la responsabilité de la sécurité civile de ses territoires non organisés (TNO) en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3);



ATTENDU QUE le territoire des TNO est exposé à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté un plan de sécurité civile en TNO en mars 2020 et que des personnes doivent y être ajoutées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or adopte une version modifiée de son plan de sécurité civile couvrant l'ensemble de ses territoires non organisés (secteur de la réserve faunique La Vérendrye).

Adoptée

6.04 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2021-689 de la ville de Senneterre

Résolution # 123-04-2021

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2021-689 de la Ville de Senneterre est d'amender le plan d'urbanisme (règlement 2015-625) afin de modifier les grandes affectations du sol pour une partie de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2021-689 de la Ville de Senneterre.

Adoptée

6.05 Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2021-690 de la ville de Senneterre

Résolution # 124-04-2021

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2021-690 de la Ville de Senneterre est d'amender le règlement de zonage 2015-626 afin de modifier les limites des zones PUm-3, Ra-15 et Rm-2 et aussi afin de créer les zones PUm-6 et Rb-5 en y définissant les usages et les constructions y étant autorisés ou prohibés ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2021-690 de la Ville de Senneterre.

Adoptée



7.0 SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

8.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

8.01 CPAT en Bref du mois de mars 2021 - Dépôt

Les membres du conseil prennent acte du PCAT en bref du mois de mars 2021.

8.02 Procès-verbal de la rencontre du comité de sécurité incendie et de sauvetage en milieu isolé tenue le 3 mars 2021 à 18h sur la plateforme Zoom - Dépôt

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de sécurité incendie et de sauvetage en milieu isolé tenue le 3 mars 2021 à 18h.

8.03 Procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or, tenue le mercredi 7 avril 2021 à 14 h, par conférence Teams - Dépôt

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de santé et sécurité tenue le 7 avril 2021, à 14h.

9.0 AFFAIRES DIVERSES

Aucune.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

11.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 125-04-2021

Il est proposé par M. Pierre Corbeil et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à compter de 10 h 18.

Adoptée

Martin Ferron, préfet

Marie-Hélène Bastien, greffière